

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

(TARN-ET-GARONNE)

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A****Madame THEDIE Marie-Laure - 8<sup>ème</sup> Adjointe au maire****N° 2026\_ARR\_0274****Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire de la Commune de Castelsarrasin ;**

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Monsieur le Maire, à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 d'installation du nouveau conseil municipal portant élection du maire et des adjoints au maire ;

Vu la délibération n°03/2026-1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à neuf (9) membres le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°04/2026-1 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 portant délégations de compétences données au maire par le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'élection du 27 mars 2026 de Madame Marie-Laure THEDIE en qualité de 8<sup>ème</sup> Adjointe au maire ;

Considérant que pour faciliter une administration de l'activité communale et permettre la continuité du service public, il paraît opportun que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes ou documents soit assuré par les adjoints au maire et conseillers municipaux délégués ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à madame Marie-Laure THEDIE, 8<sup>ème</sup> Adjointe au maire, dans les matières et conditions suivantes :

- **Dispositif Action Cœur de Ville( ACV)**: Elle est l'élu référente du chargé de mission ACV. Elle participe à la définition de la stratégie et est en charge de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du dispositif ACV et de leur suivi. Elle participe au comité de pilotage créé spécifiquement pour ce dispositif.
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** : Elle est en charge du déploiement de cette opération et du suivi des aides communales aux travaux dans le cadre de l'OPAH-RU.

- A ce titre, délégation de signature est octroyée à madame Marie-Laure THEDIE pour :
  - o les arrêtés de subventions façades ;
  - o Les arrêtés relatifs aux primes « rénovation énergétique » ;
  - o Les arrêtés d'attribution des aides à la sortie de vacance des logements ;
  - o Les arrêtés pour les primes à l'adaptation du logement au vieillissement et/ou l'handicap ;
  - o Les arrêtés de primes pour les logements décents ;
  - o Les courriers d'attribution et de refus des aides communales au travaux liés à l'OPAH-RU.

- Logements / locaux communaux : Elle émet un avis sur les demandes d'occupation des locaux communaux par les organismes extérieurs tenant des permanences à destination des administrés et associations à but social œuvrant notamment en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

*Logements communaux* : Elle est en charge du suivi des logements communaux (hors logements à caractère social et VIF) faisant l'objet de baux de location ou d'occupation précaire.

- Permis de Louer : Elle est l'élue référente du Permis de Louer ; étant précisé que monsieur le maire conserve les signatures relevant de cette compétence.

Dans tous les domaines listés ci-dessus, Madame Marie-Laure THEDIE signe les devis de prestataires ne valant pas engagement de commande.

- Dépôt de plaintes : Elle est autorisée à déposer plainte auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie, au titre de la Commune de Castelsarrasin.
- Astreintes : Les adjoints au maire effectuent des astreintes conformément à un planning établi par monsieur le maire. Dans ce cadre, délégation de signature est octroyée à madame Marie-Laure THEDIE, 8<sup>ème</sup> adjointe, pour :
  - o les arrêtés municipaux d'hospitalisation provisoire ;
  - o les arrêtés de réquisition ;
  - o les arrêtés de réquisition d'un transporteur ;
  - o les arrêtés portant admission provisoire en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat.

La signature, par madame Marie-Laure THEDIE, des documents énumérés, ci-dessus, devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

**Article 2** : La présente délégation de fonctions est permanente et reste en vigueur tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

**Article 3** : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la ville et de sa notification au délégataire

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux délégués ;
- Monsieur le Directeur Général des Services ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service.

et sera par ailleurs notifiée à Madame Marie-Laure THEDIE - 8<sup>ème</sup> Adjointe au maire.

Fait à Castelsarrasin, le 13 avril 2026

Notifié le : 15/04/2026

à Madame Marie-Laure THEDIE

Signature :



**Le Maire**

**J-Ph BESIERS**



Jean-Philippe BESIERS - Maire de la Commune

**Voies et délais de recours :** Le présent arrêté sera publié sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de la Ville de Castelsarrasin. Il peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours gracieux adressé à monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

*S 10*

ID : 082-218200335-20260413-2026\_ARR\_0274A-AR